

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Le **dix décembre deux mille vingt-cinq**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Sylvie CHAMPROMIS, Olivier BOICHON, Stéphanie PAWLOWSKI, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER, Dylan JACOPIN, Thierry GENOUX.

Absent(s) avec pouvoir(s) : Clément LE PAGE (pouvoir à Jean Thierry GENOUX), Delphine FARGE (pouvoir à Philippe MONCORGER), Gérald BUFFARD (pouvoir à Roger SANDRI)

Absent(s) : Sandrine VEROT, Marie Claire FOUCHERAU

Absent(s) excusé(s) : Jean Michel MOULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Logement communal : demande subvention
- Tableau des effectifs
- Salle des fêtes :
 - Gratuité association Boyer/Nandax
 - Subventions associations
- Repas des aînés : tarif accompagnant
- Repas de Noël : tarif accompagnant
- Questions diverses

COMPTE RENDU :

➤ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de Charlieu Belmont Communauté.

➤ TRANSFERT DE L'ACTIVITE « RIVIERE » DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE AU SYMISOA AU 01/01/2026 :

Le « Jarnossin » passe par la commune.

Messieurs Gérald BUFFARD et Philippe MONCORGER ont travaillé avec Charlieu Belmont Communauté sur la définition de la passerelle à rénover située vers RESSINS.

Le département a attribué à la commune une subvention de 7 000 €, *pour un montant de travaux estimé à 13 030.47 € HT*. Les travaux ont dû être gelés pour cette année.

Le sujet devra être repris avec le SYMISOA.

➤ **COMMISSION SERVICE CULTUREL :**

Monsieur Bernard DESBENOIT explique qu'un concert aura lieu en 2026 à RESSINS avec un budget d'environ 18 000€ annoncé.

RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION :

Délibération n°D2025042

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2026 sera déposée pour :

- Le logement situé 105 route de Villers (remplacement menuiserie extérieur, installation d'une ventilation hygroréglable, mise à la norme tableau électrique, rafraîchissement peinture des fenêtres) pour un montant HT de 20 372.95 €
- Le logement situé 25 route de Vougy (rénovation de la salle de bain) pour un montant HT de 3 043.25 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

➤ **SOLLICITE** une subvention du Département de la Loire sur l'enveloppe de solidarité 2026 aux communes pour financer ces travaux.

TABLEAU DES EFFECTIFS :

Délibération n°D2025043

Le Maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 22 heures hebdomadaire.

Vu les 6 ans d'ancienneté de l'agent en CDD,

Vu la prochaine obligation d'avoir un secrétaire général de mairie de catégorie B,

M. le Maire propose de supprimer cet emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet à raison de 22h et de le remplacer par un emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe à temps non-complet de 22h avec la validation de la saisine du comité social territorial n°2025-11-06/02 en date du 13 novembre 2025.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** la suppression à compter du 01 janvier 2026 d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non-complet à raison de 22 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** la création à compter du 01 janvier 2026 d'un emploi permanent rédacteur principal de 2ème classe à temps non-complet à raison de 22 h avec la validation de la saisine du comité social territorial n°2025-11-06/02 en date du 13 novembre 2025.
- **IMPUDENT** les dépenses correspondantes au chapitre 012

- **CHARGENT** M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

SALLE DES FETES :

- **GRATUITE SALLE DES FETES ASSOCIATIONS BOYER/NANDAX**

Délibération n°D2025044

Plusieurs associations de Nandax et de Boyer sollicitent la salle des fêtes au moins une fois par an. Madame Stéphanie PAWLOWSKI propose de mettre à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes à raison d'une fois par an hors charges.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé :

- **DECIDE** d'accorder une mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit à raison d'une fois par an aux associations ayant leurs sièges à Nandax et Boyer. Les frais d'électricité et de fioul restent à leur charge.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « Amicale des classes en 5 de Boyer » :**

Délibération n°D2025045

L'association « amicale des Classes en 5 de Boyer » a loué la salle des fêtes en septembre dernier pour un montant de 120 €. Elle sollicite une subvention exceptionnelle afin de l'aider dans cette dépense.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 120 euros à l'Association « amicale des Classes en 5 de Boyer ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CFA :

Délibération n°D2025048

Le CFA de Roanne sollicite une subvention de 60 € sachant qu'un élève habite à Nandax.

Le Conseil Municipal, refuse de répondre à ce genre de demande récurrente de divers instituts, et par conséquent :

- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention.

REPAS DES AINES – TARIF ACCOMPAGNANT :

Délibération n°D2025046

Le repas des aînés se déroulera le 10 janvier 2026 « Au Coup de Fourchette » à Nandax.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif appliqué lors du repas des aînés pour les accompagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix du repas à 37 € TTC.

Les personnes ne pouvant pas être présentes au repas, auront la possibilité de réclamer un colis en répondant au courrier qui leur sera adressé.

REPAS DE NOEL – TARIF ACCOMPAGNANT :

Délibération n°D2025047

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif appliqué lors du repas de Noël pour les accompagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix du repas à la cantine à 16.50 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **RESEAU CHALEUR**

Après un démarrage compliqué, le réseau chaleur fonctionne très bien.

Il reste le chauffage de la salle multi-activités à mettre en service.

Concernant l'aménagement, il reste le placard de l'école et quelques finitions de menuiserie aluminium à la mairie.

➤ **DATES DE COMMISSIONS**

Monsieur Olivier BOICHON propose de réunir la commission des impôts directs le 17 décembre 2025 à 18h à la mairie.

La commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 22 décembre à 17h à la mairie.

➤ **REOUVERTURE COMMERCE**

Les retours sont positifs. Les commerçants sont accueillants, les menus sont attrayants.

La séance est levée à 21h55.

Prochaine réunion le 14 janvier 2026.